Christine GIBERT
Maire de Lesches
et
l'équipe municipale
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025

BULLETIN

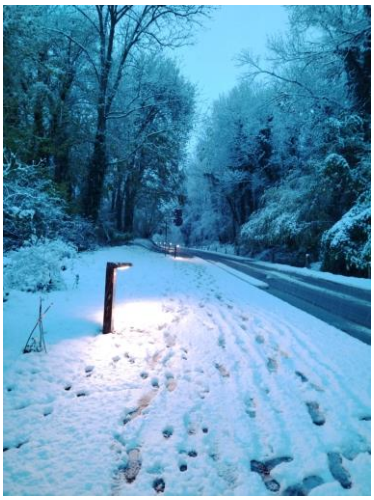
Bulletin Municipal de Lesches
n° 2024/12
Décembre 2024

Une année 2024 riche en évènements et en projets réalisés



Lesches

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération





EDITO

Chers Leschois, Chères Leschoises,

En cette fin d'année, c'est avec plaisir que nous vous présentons dans ce bulletin un bilan 2024 particulièrement riche en animations, réalisations et projets en cours.

Notre nouveau Plan Local d'Urbanisme est enfin adopté, après deux années de réunions et d'études. Cette nouvelle version simplifiée est plus adaptée aux demandes régulièrement instruites par les services d'urbanisme de Marne et Gondoire.

Divers travaux entamés cette année sont à présent achevés : les locaux des services techniques, la toiture du lavoir et le rez-de-chaussée de la salle de la Vieille Forge ont été réhabilités. Un nouvel espace de stockage au-dessus des services techniques a aussi été créé.

Depuis fin octobre, la liaison douce avenue François Delachapelle, financée par le Département et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, est opérationnelle. Elle assure la sécurité aux piétons et aux cyclistes, de jour comme de nuit.

Au-delà de Lesches, les Jeux Olympiques de Paris nous ont, cet été, transportés dans une bulle d'euphorie nous rappelant l'importance des valeurs du sport que sont l'excellence, le respect et l'amitié. Forts de ce dynamisme, et dès la rentrée de septembre, vos élus se sont investis sur les dossiers importants pour notre collectivité.

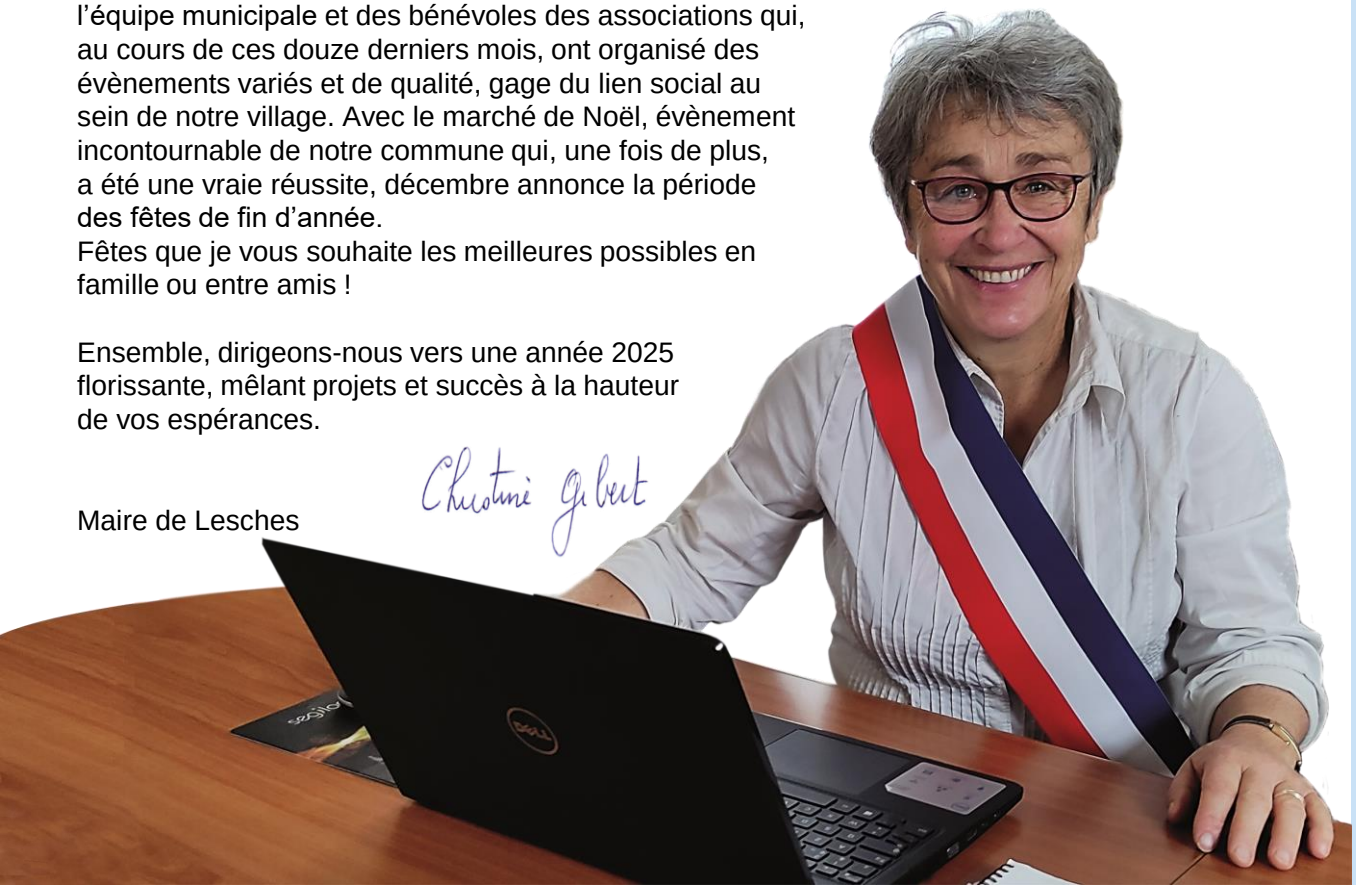
En lice : le dossier de la circulation, notamment avenue Charles de Gaulle. Nous avons fait remonter au Conseil Départemental, au Préfet ainsi qu'aux différents acteurs nos inquiétudes liées à l'augmentation du trafic routier traversant le bourg. Nous avons été entendus lors d'un rendez-vous avec le Président, Monsieur Parigi, et son Vice-Président en charge des routes. Un espoir de solution renaît avec un contournement partiel de Jablines – projet encore à l'étude mais néanmoins relancé. Nous avons également fait de nombreuses démarches pour l'achat d'un radar pédagogique, l'installation de ralentisseurs sur la RD 89.

Du côté des manifestations, je me félicite du dynamisme de l'équipe municipale et des bénévoles des associations qui, au cours de ces douze derniers mois, ont organisé des évènements variés et de qualité, gage du lien social au sein de notre village. Avec le marché de Noël, évènement incontournable de notre commune qui, une fois de plus, a été une vraie réussite, décembre annonce la période des fêtes de fin d'année.
Fêtes que je vous souhaite les meilleures possibles en famille ou entre amis !

Ensemble, dirigeons-nous vers une année 2025 florissante, mêlant projets et succès à la hauteur de vos espérances.

Christine Gilbert

Maire de Lesches



ECOLE

Rentrée des classes 2024 - RPI Lesches-Jablines

Effectif global 129 élèves (128 en 2023)

Ecole maternelle : 43 élèves (47 en 2023)

Petite section	Moyenne section	Grande section
19 élèves	15 élèves	9 élèves

Ecole élémentaire : 86 élèves (81 en 2023)

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
19 élèves	12 élèves	16 élèves	19 élèves	20 élèves

La rentrée de septembre s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les deux équipes enseignantes et les agents périscolaires se sont préparés et motivés pour l'accueil des 129 élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Pour cette nouvelle rentrée, il n'y a pas de changement dans l'équipe éducative du groupe scolaire J-Y Cousteau à Jablines. Par contre, à Lesches, Madame Sassady a repris le poste de directrice, suite au départ de Madame Blot, Madame Labas est son nouveau binôme. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre groupe scolaire.

Nous souhaitons à l'ensemble des élèves du RPI, aux membres de l'équipe éducative et aux agents du périscolaire une très belle année scolaire.

INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire regroupe 20 communes dont Lesches. 60 conseillers communautaires y siègent. Lesches y est représenté par Christine Gibert en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les compétences et services communs sont consultables sur :

www.marneetgondoire.fr

Bussy-Saint-Georges
Bussy-Saint-Martin
Carnetin
Chalifert
Chanteloup-en-Brie
Collégien
Conches-sur-Gondoire
Dampmart
Ferrières-en-Brie
Gouvernes
Guermantes
Jablines
Jossigny
Lagny-sur-Marne
Lesches
Montévrain
Pomponne
Pontcarré
St-Thibault-des-Vignes
Thorigny-sur-Marne



20 communes
Plus de 108 000 habitants

Une circulation automobile qui s'accroît, un constat et des actions en cours et à venir

Le constat

La circulation automobile s'accroît d'année en année dans notre commune, provoquant des embouteillages sur l'avenue Charles de Gaulle aux heures de pointe. Ce trafic provoque de réelles nuisances sonores, de la pollution et une insécurité croissante. A des degrés divers d'autres rues sont également impactées : route de Jablines, rue Pol Marchal, avenue François Delachapelle.

Cette augmentation de la circulation est liée à la construction de nouvelles habitations sur les communes avoisinantes (à titre d'exemple, 3000 logements sur Coupvray), projet du port fluvial… Les routes menant aux axes RN3 et RN34 sont saturées.

Les possibilités de réaliser une déviation routière sur le territoire de notre commune est quasi impossible, car notre « village rue » est bordé par des zones inondables et un espace boisé protégé.

Les problématiques routières font l'objet d'une attention particulière de la Municipalité de Lesches. Nous souhaitions ici faire le point sur les actions menées et les perspectives à court et moyen termes.

La déviation de Chalifert/Jablines

Dès le début de cette mandature, les communes de Chalifert, Jablines et Lesches ont alerté le Département de Seine et Marne sur l'augmentation de la circulation sur notre territoire et sur l'inadaptation des routes départementales (RD45 et RD89) au trafic existant et à venir.

Le projet de la déviation de Chalifert et Jablines, vieux de plus de 30 ans et jamais réalisé, a donc été repris en 2021 par les instances du Département.

Malheureusement cette étude complète révèle des coûts de réalisation exorbitants : entre 100 et 180 millions d'euros.

Afin de trouver des solutions alternatives, la municipalité a rencontré les élus du département le 18 octobre dernier. A cette occasion, nous avons insisté sur le fait qu'un tronçon entre Jablines et Chalifert permettrait déjà de désengorger les routes concernées.

Le département a pris l'engagement de porter une nouvelle étude, dont les résultats nous seront présentés début 2025. Cette déviation permettrait de relier le rond-point situé devant l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet, en longeant la voie TGV, pour déboucher sur la RD 45 au nord de Chalifert.

Pour notre commune, le bénéfice sera de réorienter une partie du trafic routier à l'entrée sud du village (coté Coupvray) en direction de Chalifert, afin d'éviter la traversée du village.

Les actions menées et envisagées au niveau du village

L'avenue Charles de Gaulle concentre la majeure partie du trafic et plusieurs actions ont été menées ou sont encore en cours d'étude.

Au début du mandat, la réalisation de « coussins berlinois » à l'entrée sud de la commune (coté Coupvray) a permis de réduire la vitesse des véhicules entrant et sortant de Lesches.

Chaque année, la pose périodique de radars pédagogiques prêtés par la CAMG permet de sensibiliser les conducteurs. Afin que ce bénéfice soit permanent, la commune vient d'acquérir un radar pédagogique sur le budget 2024.

En vue de mettre en place d'autres mesures adaptées, la municipalité a organisé une réunion avec la direction de l'Agence des Routes en fin d'année, ainsi qu'avec la Gendarmerie d'Esbly.

Les principales mesures préconisées sont les suivantes :

- Etude/réalisation d'un dispositif permettant la réduction de la vitesse devant le château. Différentes possibilités existent : nouvelles chicanes ou mise en place de feux « récompense » (feux au rouge passant au vert si la vitesse est respectée). Les plateaux surélevés ne sont actuellement pas envisageables, faute à une récente jurisprudence.
- Limitation de la vitesse de traversée du village à 30 km/h.
- Réfection du revêtement de la chaussée : compte tenu de son état de vétusté et du bruit qu'il génère, l'agence des routes va étudier la priorisation de la réfection du revêtement de la chaussée dans son prochain plan triennal.
- Contrôles périodiques effectués par la Gendarmerie (respect de la signalisation et de la vitesse).
- Comptage du trafic réalisé par l'agences des routes.

Les techniciens de l'Agence des Routes vont se déplacer afin de réaliser un état des lieux et de valider la faisabilité des futurs équipements.

L'objectif est d'inscrire les dispositifs retenus au budget 2025, avec la recherche de subventions.

Radar pédagogique →









← *Feu récompense*

INFORMATIONS PRATIQUES

Trésor Public

Accueil des particuliers :

Le service des impôts des particuliers (S I P) du centre des finances publiques de Lagny-sur-Marne est **votre unique interlocuteur** pour toute question relative aux déclarations, calcul des impôts, exonérations, réclamations et délai de paiement relatifs à l'impôt sur le revenu.

SIP 3 rue Delambre Lagny-sur-Marne

Tél. 01 60 07 87 00

ou

sip.lagny-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr

Impôts fonciers

Nouveau service aux usagers : le SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) qui assure les missions d'évaluations et de taxations foncières. Implanté à Melun, il dispose d'une antenne à la cité administrative de Meaux. **Il accueille les contribuables uniquement sur rendez-vous** et est accessible par téléphone.

SDIF

Cité administrative

21 place de l'Europe

77100 Meaux

Tél : 01 64 41 77 57 (numéro unique)

Démarches



Les demandes de Passeport et/ou cartes nationales d'identité sont à faire auprès de mairies équipées de stations sécurisées.

Localement, vous pouvez vous adresser auprès de :

- Mairie annexe de Montévrain 6 rue Copenhague 77144 Montévrain
- Mairie de Lagny-sur-Marne 2 place de l'Hôtel de Ville 77400 Lagny-sur-Marne
- Mairie de Meaux 1 place de l'Hôtel de Ville BP 77107 77400 Meaux

Il est nécessaire d'établir une pré-demande en ligne sur :

https://ants.gouv.fr

Police rendez-vous

Planifiez votre rendez-vous

« Police rendez-vous » est un service numérique proposé par la police et la gendarmerie. Il permet de faciliter le dépôt de plainte ou la main courante en prenant rendez-vous en ligne avant de se déplacer dans un commissariat ou une gendarmerie.

Plus d'informations sur :

https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/police-rendez-vous

Service de transport à la demande

Pour s'adapter aux rythmes de vie des usagers,
le service de Transport à la Demande – TAD – de Marne la vallée
se transforme et offre un nouveau service « Bus soirée »

Afin de proposer une solution de **mobilité nocturne** aux habitants, 4 bus de soirée sans réservation prennent le relais des lignes régulières à partir de 21h00.

Au départ de la gare de Marne-la-Vallée Chessy :

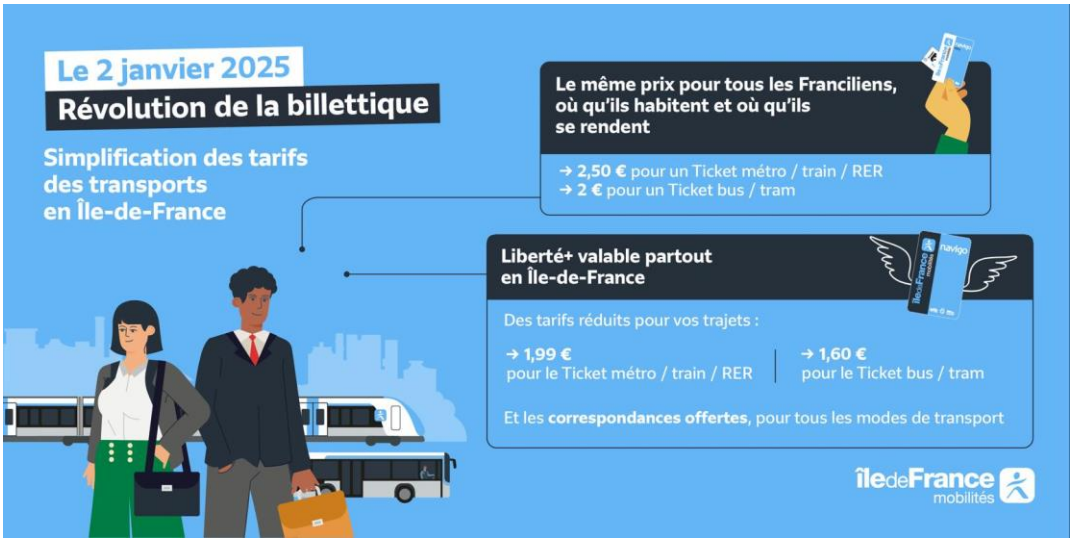
Un départ toutes les trente minutes de 21h00 à 23h00, avec une desserte de tous les arrêts des communes suivantes :

Jablines – Lesches – Chalifert – Coupvray

Dès 2025 tarif unique pour voyager dans toute l'Île de France

BUS Bus Tram 2€

Métro Train RER 2€50



Évolution des tickets au 2 janvier 2025

Titre	Avant	Après	Liberté +
Ticket Bus-Tram	2,15 €	2 €	1,60 €
Ticket Métro-train-RER	Entre 2,15 € et 5 €	2,5 €	1,99 €
Ticket Aéroport	Entre 10,30 et 16,60 €	13 €	13 €
Ticket à bord/ Ticket à bord SMS	2,5 €	2,5 €	1,60 €
Navigo Jour	Entre 8,30 et 20,60 €	12 €*	-

Projet urbain de la Clef des Champs

La promesse de vente initiale, qui a pris fin le 9 novembre dernier, suspendait le projet de construction de 10 maisons à la pré-commercialisation de trois terrains. Cette condition suspensive inscrite à la demande de l'aménageur n'a pas été remplie aux termes de l'engagement. Les raisons en sont multiples, notamment un positionnement tarifaire un peu élevé, une publicité perfectible et un contexte immobilier très défavorable.

Après discussion avec les aménageurs et l'exposé de leur nouvelle stratégie, la majorité des conseillers municipaux a choisi de reconduire la promesse de vente pour une durée de un an.

La location saisonnière et meublé de tourisme



se définit ainsi :

- ✓ mise à disposition d'un logement meublé
- ✓ pour une courte durée pouvant aller d'un jour à plusieurs semaines

Par année civile, cette durée doit :

- ✓ **être inférieure à 90 jours consécutifs, non renouvelables**, pour un même locataire
- ✓ **au total**, **faire moins de 120 jours**

Préalablement, vous devez :

- ✓ faire une demande d'inscription au répertoire SIRENE de l'Insee, afin d'obtenir un numéro SIRET qui vous identifiera auprès des services fiscaux
- ✓ **déclarer en mairie** votre logement en remplissant le formulaire cerfa n°14004





Il vous faudra également :

- ✓ si votre locataire est de nationalité étrangère, lui faire remplir une fiche individuelle de police
- ✓ collecter la **taxe de séjour** (suivant la catégorie et le classement de votre meublé)
- ✓ la déclarer sur la plateforme en ligne de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- ✓ la reverser au Trésor Public aux dates d'exigibilité (30 juin et 31 décembre)

Nota : Sans déclaration, le contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450€

Recensement citoyen



Il est obligatoire dès l'âge de 16 ans,

que **vous viviez en France ou à l'étranger**.

- Né français, vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**
- Devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez le faire **dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française**

Après avoir fait votre *recensement citoyen* :

- Vous obtiendrez une ***attestation de recensement*** (avant 18 ans, elle est indispensable pour vous inscrire à un examen ou un concours administratif en France).
- Vous serez convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).
 A partir de 18 ans, il faut l'avoir fait ou en avoir été exempté, pour pouvoir vous inscrire à un examen, un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous serez **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18e anniversaire.

De même, vous devrez informer de tout changement de situation votre Centre du service national et de la jeunesse (CNSJ).

Cette obligation cesse le jour de votre 25e anniversaire.

Les changements de situation à signaler sont les suivants :

- Changement de domicile (déménagement).
- Absence du domicile d'une durée supérieure à 4 mois.
- Changement de situation familiale (mariage, pacs, naissance d'un enfant).
- Changement de situation professionnelle (passage d'étudiant à employé).

Nos gestes climat

Connaissez-vous votre empreinte carbone ?

L'ensemble de nos actions quotidiennes a un impact sur l'émission de gaz à effet de serre.

Consacrez une demi-heure de votre temps à faire le test en ligne :

« nos gestes climat »

Ce simulateur d'empreinte carbone individuelle vous permettra de comprendre quels sont les usages qui contribuent le plus au changement climatique, et de saisir les actions qui auront le plus d'impact pour le réduire.

https://nosgestesclimat.fr

Accueil des nouveaux arrivants



Vous venez d'emménager dans notre commune …

Venez rencontrer vos élus en mairie

le vendredi 24 janvier 2025 à 19h00

et partager, ensemble, un moment convivial.

Autour du verre de l'amitié, vous pourrez échanger avec vos élus et faire plus ample connaissance avec notre commune.

Sur INSCRIPTION AVANT le 10 janvier 2025, réservez votre soirée et **confirmez votre présence** auprès d'Aurélia, à l'accueil de la mairie.

ou par mail : **accueil@mairie-lesches.fr**

Je gère mes déchets

La collecte des déchets sur notre commune est effectuée par le SIETREM
(Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des résidus ménagers)

La collecte hebdomadaire s'effectue comme ci-dessous :

- Ordures ménagères les mardis et vendredis
- Papiers et plastiques le jeudi
- Le verre le jeudi des semaines paires

Les encombrants sont ramassés à raison de deux passages annuels. En 2025, les dates sont : les mardis 11 mars et 9 septembre.

Déchets acceptés

Les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, tels que : Meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommier)… dont le poids n'excède pas 25 kg. Maximum autorisé : 1m3

Déchets refusés

Les déchets d'emballages, les pièces de véhicules, les déblais et gravats, décombres et débris, les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins et végétaux, les ferrailles lourdes, les équipements électriques ou électroniques, les détritus et objets ménagers dangereux, chimiques ou toxiques (batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants, etc.)

En dehors de ces collectes, vous avez accès gratuitement à cinq déchetteries :

- **Chanteloup-en-Brie** ZAC du Chêne St-Fiacre - Rue des temps modernes
- **Chelles** ZAC de la Tuilerie – Rue de la briqueterie
- **Croissy-Beaubourg** ZA PARIEST – Rue des vieilles vignes
- **Noisiel** Parc d'activité La mare blanche – Rue de la mare blanche
- **St-Thibault-des-Vignes** ZAE La Courtillière – Rue du grand pommeraye

Pour vérifier les déchets acceptés ou refusés sur :

https://www.sietrem.fr/je-gere-mes-déchets/

Nota : Moyennant une participation de 20€, des composteurs sont à votre disposition au Sietrem.

Collecte des sapins

Les sapins sont à apporter de préférence en déchetterie.
Ils pourront également être collectés par la collecte des ordures ménagères durant la période du 01 au 31 janvier 2025 aux conditions suivantes :

- Sapins de moins d'1,5 mètre de hauteur dont la base ne dépasse pas 10 cm de diamètre
- Présentés impérativement en sac fermé

Sel de déneigement

La mairie vous propose du sel de déneigement en sac de 25kg.

A retirer aux services techniques (65 avenue Charles de Gaulle)

Samedi 04/01/2025 de 11h00 à 12h00

Marché de Noël de Marne et Gondoire



Du vendredi 6 au dimanche 15 décembre

En bord de Marne

De jolis chalets seront installés sur les bords de Marne entre Lagny, Thorigny et Pomponne afin de vous proposer douceurs et souvenirs artisanaux sur **le thème de l'Alsace**.
L'occasion idéale si vous souhaitez faire vos derniers achats, tout en profitant des nombreuses animations qui seront proposées entre spectacles et chants de Noël !

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le Club de la Chênée

C'est avec plaisir que le Club de la Chênée a participé à la fête du Village le 21 septembre dernier par une belle journée ensoleillée et dans une bonne ambiance.
Notre petit stand de pêche destiné aux petits enfants a rencontré un très grand succès et a connu une fréquentation ininterrompue !



Cette année 2024 s'achève bientôt, et nous tenons à remercier tous nos fidèles adhérents de leur participation à toutes nos activités, visites et diverses sorties, toujours dans la simplicité, la bonne humeur, et l'amitié !



La préparation collégiale des lots de la pêche

Notre assemblée générale se tiendra à la Salle de la Vieille Forge le 14 janvier 2025 à 14h30.
Tout le monde y est convié, de Lesches ou d'ailleurs. Nous y ferons le rappel de nos activités de 2024 et présenterons nos projets pour 2025.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre !



Petit retour sur l'effrayante soirée d'Halloween organisée par l'association les Bout's Choux de Lesches le 31 octobre dernier ! Encore une fois, les enfants étaient au rendez-vous avec plus de 130 inscrits ! Les petits Leschois et Jablinois sont décidément bien téméraires, même lors d'une épidémie de zombies !

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les habitants leschois qui nous ont fait confiance à nouveau et qui ont volontiers joué le jeu pour accueillir les enfants ! C'est toujours un plaisir de voir autant d'engouement de votre part pour animer cette soirée ! Merci pour vos décors et vos costumes, parfois effrayants et très réussis.

Un grand merci également aux bénévoles qui nous ont aidés dans l'organisation de cette soirée ! Pour la distribution des flyers, la décoration du village, les stands d'animation sur les parcours, l'encadrement des groupes d'enfants… Sans vous, cette soirée n'aurait pas été possible !

Sans oublier la Mairie de Lesches pour leur participation à l'événement en sécurisant les routes pendant la tournée des enfants et la diffusion du film SCREAM pour les plus grands en deuxième partie de soirée ! Ça c'est ce qu'on appelle une soirée d'Halloween réussie !





Nous avons hâte de vous retrouver l'année prochaine !
L'équipe des Bout's Choux de Lesches

Réactivation de l'association A.B.I.M.E en Juin 2024

Objectifs : Préserver le cadre de vie et l'environnement au sein de la commune de Lesches notamment sur les sujets suivants :

- Limitation des nuisances liées au trafic et à la vitesse :
 - Etude d'une limitation à 30 km/h,
 - Utilisation récurrente de Radars pédagogiques,

- Sensibilisation à l'environnement :
 - Clean-up day, (journée de nettoyage aux abords des rues et des routes,
 - Visite commentée du Marais…

- Création d'un espace de rencontre et de partage pour les Leschois.

Suivez-nous sur la page Facebook Association ABIME

POINT TRAVAUX

Liaison douce Avenue François Delachapelle

Après plus de 5 ans de négociations avec le Département via la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG), la réalisation de la liaison douce à destination des piétons et des vélos permet enfin de relier le haut et le bas de Lesches.

Après quelques semaines de travaux, la circulation a pu reprendre son cours, toujours en double sens.

Cette liaison à travers la partie boisée est composée d'un trottoir éclairé par des bornes à détection de présence. Cette réalisation a également permis de réaménager les accès aux habitations sur le bas de l'avenue et la remise en état partielle de la chaussée qui était fortement dégradée.

Après une période de réflexion et de constat, la commune devra statuer en 2025 sur l'opportunité de réaliser des aménagements complémentaires afin de réduire la vitesse souvent excessive sur cet axe.



Création d'une voie douce
entre le haut et le bas de l'av.F.Delachapelle

Travaux financés par le Département et Marne et Gondoire









Création d'une plateforme poubelles aux Boquettes

Modification & bétonnage du fossé av. de la République





Remise en état du plancher de la maison communale







Diverses remises en état

Mur de l'école

Dalle du monument aux Morts

Mur de l'église











Réhabilitation ex-atelier en local associatif









Remplacement de la toiture

Lavoir

Réfection de la façade





Création d'un appentis



Réfection de l'abri



Ateliers municipaux







Isolation par bardage complet & création d'un plancher

PÊLE - MÊLE



Balade contée



Théâtre

Commémoration du 11 novembre







Carnaval organisé par l'A.P.E



Fête du village





Visite du marais





Visite du Sénat



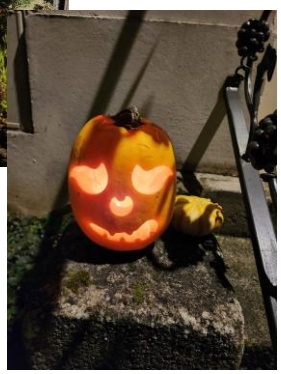




Spectacle de Noël à l'école maternelle







Halloween







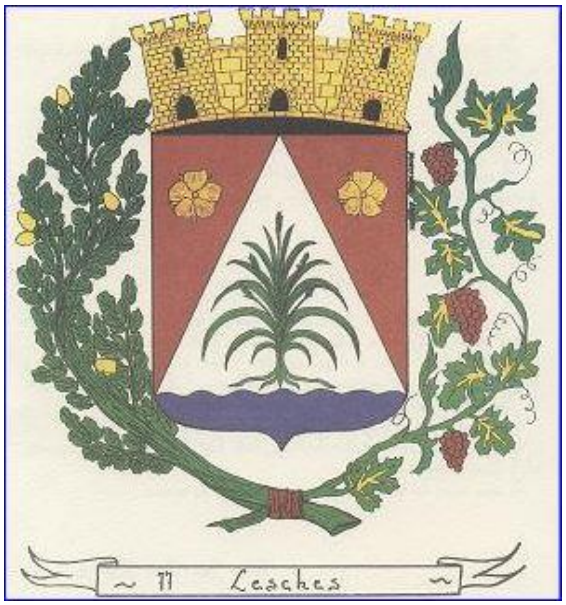




Marché de Noël

BRÈVES DE LESCHES

Le village conté au travers de son blason



Sur les façades des hôtels de ville, sur des brochures diverses, sur les bulletins municipaux, on les aperçoit bien souvent sans y prêter attention : les blasons sont le symbole d'une commune. Ils nous racontent précisément son histoire et ses richesses.

Jean-Claude MOLINIER était un héraldiste, c'est-à-dire un spécialiste des blasons, et c'est à ce titre qu'il a dessiné celui de Lesches en 1993. Pour accompagner son œuvre, il a donné quelques explications, dans un langage codifié, sur le sens des armoiries leschoises :

« ***L'écu*** *: De gueules à deux roses d'or, chappé d'argent à une laiche de sinople, issant d'une terrasse ondée d'azur.* »

Les couleurs héraldiques se composent de cinq émaux et de deux métaux, et elles renvoient chacune à des significations bien précises.

Émaux					Métaux	
Azur	Gueules	Sable	Sinople	Pourpre	Or	Argent

« ***Les ornements*** *: L'écu est surmonté de la couronne murale d'or ; il est encadré à dextre de pampres de sinople fruitées de gueules et nervurées d'or ; au senestre d'un rameau de chêne de sinople fruité d'or.* »

En effet, l'écu est colorisé principalement de « gueules », c'est-à-dire de l'émail rouge, qui est la couleur de la Brie. On y voit bien deux roses d'or, qui symbolisent la Sainte-Vierge, sainte patronne de Lesches. Le « chappé » d'argent (blanc), au centre de l'écu, est triangulaire, ce qui renvoie à l'aspect vallonné de la commune. La laiche, plante caractéristique de nos marais, est située au centre du blason et en bas de l'écu, comme le marais est situé au fond du vallon. Au-dessous de la laiche coule le ruisseau du Rapinet, qui traverse le marais sur sa longueur. MOLINIER l'évoque, en terme héraldiques, comme une « terrasse ondée d'azur ». L'azur héraldique est le symbole de la sagesse et de la justice.

La « couronne murale d'or », formée des trois tourelles qui chapeautent l'écu, signifie l'autonomie du village, dans son organisation et son fonctionnement.

De chaque côté du blason, deux végétaux, noués entre eux à la base, embrassent l'écu dans un mouvement harmonieux. Ils sont aussi teintés « de sinople », c'est-à-dire de la couleur verte héraldique, qui représente la beauté. A droite (« à dextre »), on reconnaît un rameau de chêne, un arbre toujours emblématique des bois qui entourent nos maisons. A gauche (« au senestre »), c'est une vigne qui s'élance, désignée par les « pampres de sinople fruitées de gueules et nervurées d'or ». Le rouge (des grappes), c'est la force, et l'or (des feuilles), c'est la valeur. Ce dessin n'est pas sans rappeler l'influence des vignes, qui bordaient autrefois les fermes du village. De nombreuses familles tiraient elles-mêmes leurs vins et il y avait encore, au début du siècle dernier, plusieurs cafetiers dans la grande rue. Pas trop étonnant donc de croiser dans les annales leschoises le patronyme « Vigneron » à plusieurs reprises. Pas un hasard non plus, si Saint-Vincent, le patron des vignerons, est aussi le deuxième saint du village. Aujourd'hui, la municipalité a voulu faire un clin d'œil à ce passé viticole et besogneux, en plantant un pied de vigne près du parking André d'Autriche, à l'endroit même de l'ancien « Chemin des Vignes » (d'où l'arrêt de bus du même nom).

Les armoiries de notre village nous racontent, presque dans le détail, la toponymie et l'histoire de ses lieux. Le blason nous rappelle fièrement l'importance cruciale des ressources naturelles, à une époque où les habitants devaient d'abord compter sur eux-mêmes pour se nourrir et se chauffer. Comme ce dessin nous le retrace, ils allaient faire paître leurs bêtes dans les pâtures des marais, pêcher dans les eaux du Rapinet, glaner et couper leur propre bois de chauffe, et ils cultivaient même leurs propres vignes.

par Tristan Gouraud

Sources : - *« Explications des armoiries de Lesches » (J-C.MOLINIER),*

dans « La Grangée de l'Histoire »,

- *Site : « L'Armorial des Villes et des Villages de France »,*
- *Wikipédia : « émail (héraldique) »*

NUMEROS UTILES

Santé

Pompiers 18

Samu 15

SOS Médecins Nord Seine et Marne
Consultations : 0825 56 77 00
Visites à domicile : 0825 33 36 15

Grand Hôpital de l'Est Francilien
Sites de Meaux et Jossigny
01 64 77 64 77

Sécurité

Gendarmerie 17

Gendarmerie d'Esbly 01 60 04 20 43

Services communaux

Mairie de Lesches 01 60 43 81 98

Ecole de Lesches 01 60 43 88 50

Ecole de Jablines 01 60 43 87 52



HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi de 14h00 à 19h00
(Fermeture à 17h00 pendant les vacances scolaires)
Mardi de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, les services de la mairie peuvent vous recevoir sur rendez-vous en téléphonant au : 01 60 43 81 98

ETAT CIVIL

Mariages

POISSON Stéphanie & CIAVALDINI Bernard le 04/03/2024
BOUT Magali & ORIA Christophe le 16/03/2024
GIBERT Camille & LEVESQUE Julien le 24/08/2024
ARSLAN Senem & ATEKZEGAOU Chemsi-Louis le12/10/2024

Naissances

AMAN WELTER Bartholomé le 09/01/2024
GERBAULT Armand le 29/03/2024
BEN AMARA Aylal le 18/07/2024

Décès

QUEMENER Gérard le 18/09/2024

Nous vous rappelons que ce bulletin peut vous être proposé en version électronique, au format PDF. Si vous souhaitez limiter les éditions papier et vous inscrire pour recevoir les informations communales par email, merci de vous faire connaître à l'adresse : **accueil@mairie-lesches.fr** en nous précisant votre adresse postale.

Comité de rédaction:
Rédactrice en chef : Christine Gibert
Ont participé à ce bulletin : Patrick Davourie, Cathya Khetal, Alain Kolopp,Tristan Gouraud.
Création : Patrick Davourie, Cathya Khetal

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Dépôt légal de la publication décembre 2024